



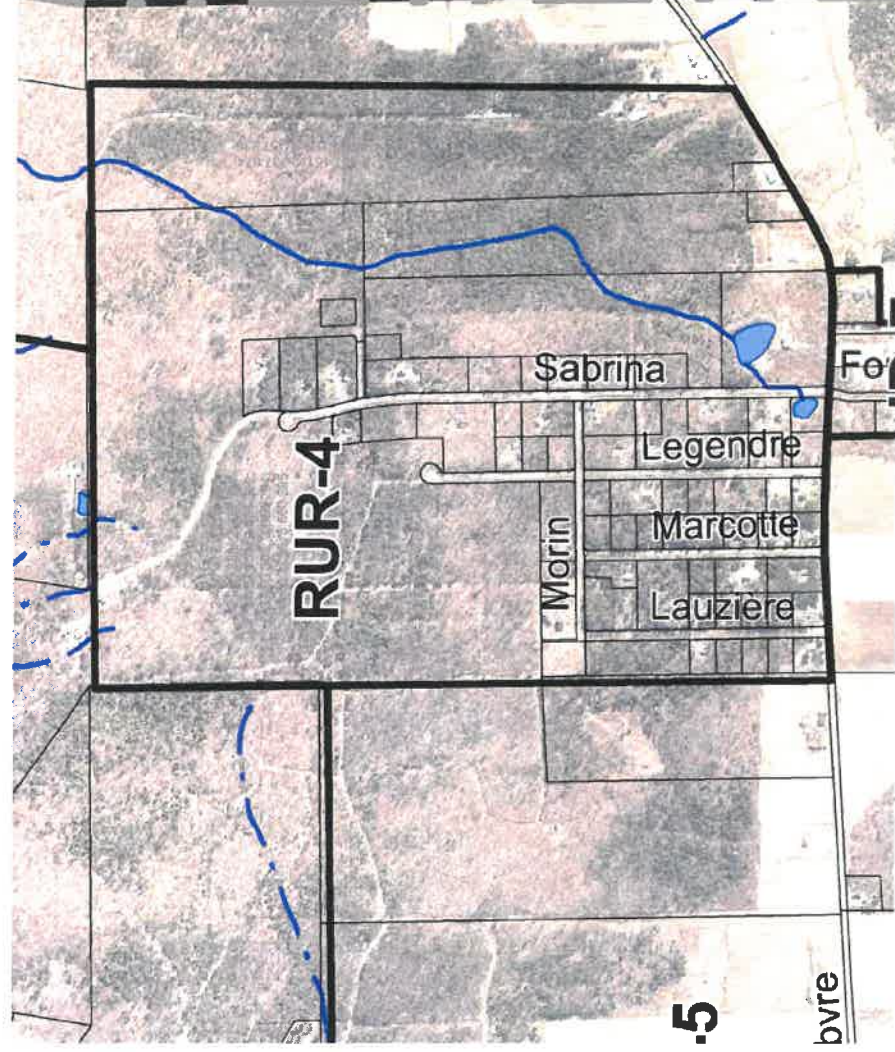
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

Avis public aux personnes habiles à voter avant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du Secteur RUR4

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 12 août 2019, le conseil municipal de la municipalité a adopté le règlement numéro « **275-2019 amendant le règlement de zonage no 2007-140 pour ajout de façon spécifique les usages de gîtes touristiques et résidence de tourisme** ».
2. Les personnes habiles à voter avant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que **ce règlement** fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :
 - carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - passeport canadien;
 - certificat de statut d'Indien;
 - carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le nombre de demandes requis pour que **le règlement 275-2019** fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **19**. Si ce nombre n'est pas atteint, **ce règlement** sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
4. **Le règlement 275-2019** peut être consulté au bureau de la municipalité aux jours et heures suivants : Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h, le vendredi de 9h à 12h.
5. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le vendredi 6 septembre 2019 à l'adresse suivante : 101, Place de la Mairie, Stukely-Sud, Québec, JOE 2J0.
6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h30 le vendredi 6 septembre 2019, à l'Hôtel de ville situé au 101, Place de la Mairie, Stukely-Sud, Québec, JOE 2J0.
7. Le croquis ci-joint illustre le périmètre du secteur concerné, soit les rues Lauzière, Marcotte, Legendre, Sabrina, Morin et Lefebvre côté nord numéro impair entre 209 et 285 :



CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT
D'ÊTRE
INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ ET DE SIGNER LE
REGISTRE

À la date de référence, soit le 6 septembre 2019, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique¹ ou morale² qui, depuis au moins douze mois, est :
 - ❖ propriétaire unique d'un immeuble situé dans le secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée dans le secteur concerné;
 - ❖ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé dans le secteur concerné;
 - ❖ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une **procuration signée par la majorité des copropriétaire ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter du secteur concerné.**

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de la municipalité a le droit d'être inscrit dans ce secteur, même si l'immeuble ou l'établissement d'entreprise s'y trouvant n'a pas la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :

Louissette Tremblay

Prénom et nom

450

297

3407

Ind. Rég. Numéro de téléphone

101, Place de la Mairie Stukely-Sud Québec

Adresse

J0E

2J0

Code postal

Signature

Donné à

Village de Stukely-Sud

Municipalité

,

le 2019

08

29

année mois jour



Greffier ou secrétaire-trésorier

¹ Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

² La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.